

DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES PAR LE TRAITEMENT DE LEURS DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez des droits suivants :



Droit d'accès

Vous avez le droit de vérifier les données à caractère personnel vous concernant dont l'APAJH 44 dispose, ainsi que les conditions dans lesquelles elles sont détenues. Vous avez le droit d'en demander une copie.

Droit de rectification

Vous disposez du droit de demander la rectification des informations inexactes ou incomplètes concernant vos données à caractère personnel.

Droit d'effacement

Vous pouvez nous demander de supprimer vos données à caractère personnel à tout moment. Nous sommes, toutefois, susceptibles de conserver vos données dans le cas où nous y sommes tenus par une obligation légale ou à des fins strictement probatoires [article 17 RGPD].

Droit à la portabilité

Vous avez le droit de demander à ce que l'ensemble des données à caractère personnel vous soient transmises sous un format électronique [article 20 RGPD].

Droit à la limitation du traitement

Dans certains cas, vous disposez du droit de limiter les opérations de traitement relatives à vos données à caractère personnel. Vous pouvez, dans ce cadre, geler temporairement l'utilisation de certaines de vos données, notamment :

- si vous contestez leur exactitude ;
- si vous vous opposez à ce qu'elles soient traitées ;
- si vous souhaitez qu'elles soient conservées lorsque nous n'avons plus besoin de vos données mais que celles-ci vous sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de vos droits en justice [article 18 RGPD].

Droit d'opposition

Vous pouvez vous opposer à tout moment, pour des raisons légitimes en lien avec votre situation particulière, aux traitements effectués sur la base de notre intérêt légitime [article 21 RGPD]. Nous vous informons toutefois que cette opposition peut entraîner l'impossibilité de réaliser votre accompagnement médico-social ou impacter la qualité de celui-ci.

Droit de définir le sort de vos données après votre mort

Vous avez le droit de définir le sort de vos données après votre mort et de déterminer ou non si nous communiquons vos données à un tiers que vous aurez préalablement désigné. En cas de décès et à défaut d'instructions de votre part, nous nous engageons à détruire vos données, sauf si leur conservation s'avère nécessaire pour répondre à une obligation légale ou à des fins strictement probatoires.

Vous pouvez exercer vos droits :

En nous adressant un courrier ou le formulaire de demande disponible sur le site internet de l'APAJH 44 accompagné d'une pièce d'identité (copie ou scan) comportant votre signature, à l'adresse postale suivante :

Direction de l'APAJH 44 - A l'attention du Délégué à la protection des données, 12 Rue de Clermont, 44000 Nantes ou à l'adresse de courrier électronique suivante : **dpo@apajh44.org**

Enfin, si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre demande, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, la CNIL [<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>].

CONTACT : Délégué à la protection des données (DPO)

dpo@apajh44.org

POUR
EXERCER
VOS DROITS